



## Examen professionnel de Bibliothécaire Principal Session 2020

### OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admission du jeudi 19 novembre 2020 - Extraits

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19, le jury d'admissibilité a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14.

La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

**François GUYON** Président du jury, conservateur territorial des bibliothèques en chef à l'établissement public territorial « Est-Ensemble », siégeant au titre du collège des fonctionnaires territoriaux, empêché, a délégué son pouvoir à sa suppléante, **Bénédicte LORENZO**.

**Etaient physiquement présents**, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats. :

**Bénédicte LORENZO**, suppléante du président du jury, conservateur territorial de bibliothèques en chef au département de l'Essonne

et pour l'administration :

Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Isabelle BRUCKER-GOMIS, Responsable du service opérationnel

Antoine DELTHIL, Cadre pédagogique

**Bénédicte LORENZO** atteste du bon déroulement des opérations.

**Assistaient à la réunion à distance :**

**Pour le collège des fonctionnaires territoriaux :**

Pascale BARINCOU, représentante du personnel de catégorie « A » à la CAP

Armelle FAURE, conservateur territorial de bibliothèques au département des Yvelines

Catherine GOUPILLE, représentante du CNFPT

Bénédicte LORENZO, suppléante du président du jury, conservateur territorial de bibliothèques en chef au département de l'Essonne

Florence SCHREIBER, conservateur territorial de bibliothèques en chef à l'établissement public territorial « Plaine Commune »

**Pour le collège des personnalités qualifiées :**

Mamadou-Bassirou BARRY, chargé du signalement des collections à la Contemporaine

Dominique BOUCHERY, chargé de collection à la contemporaine

Emmanuel CUFFINI, directeur de la bibliothèque Parmentier à la ville de Paris

Marie-Christine MISSELYN, conservateur en chef, retraitée

Daniel MOUGIN, conservateur en chef à Sevran

Jasmine TILLAM, responsable du service archives et valorisation du patrimoine à la Celle-St-Cloud

**Pour le collège des élus locaux :**

Béatrice BODIN, adjointe au maire de Garches

Françoise KERN, adjointe au maire de Pantin

Alexie LORCA, adjointe au maire de Montreuil

Anthony MANGIN, adjoint au maire de Drancy

**OBSERVATIONS :**

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2020 – 54 du 9 mars 2020, s'est réuni ce jour afin d'établir la liste des candidats admis à la session 2020 de l'examen professionnel de bibliothécaire principal.

Il convient de noter que Jean-Michel CARIGI, et Didier ROUSSEL ont perdu la qualité d'élu à la suite des dernières élections municipales. En conséquence ils ne peuvent plus siéger au sein du jury.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Les membres du jury décident à l'unanimité de se prononcer sur le seuil de 10,00 sur 20.

Par conséquent, la liste ci-jointe des candidats admis est donc arrêtée comme suit :



**157 (cent cinquante sept) admis avec une barre d'admissibilité fixée à 10,00 sur 20,**

Le jury tient à souligner la pertinence des outils techniques utilisés pour le déroulement du jury d'admission. Il remercie les équipes de la Direction des concours pour la bonne organisation de cette dernière partie d'examen qui a permis aux candidats de passer leur épreuve dans de bonnes conditions malgré la situation exceptionnelle.



Fait à Pantin, le 19 novembre 2020  
La suppléante du président du jury,

  
Bénédicte LORENZO

Représentants de l'administration	
Martine BARBEROUX	
Isabelle BRUCKER-GOMIS	
Antoine DELTHIL	